

# Travailler avec des artistes amateurs

## PUBLICS

Cette formation est destinée à toute personne confrontée aux problématiques concrètes de la production de spectacle mêlant les amateurs et les professionnels.

## PARCOURS

Cette formation est très complémentaire des modules : La paie et Administration du personnel et Concevoir et animer un projet participatif.

## MÉTHODES

Les contenus théoriques et méthodologiques sont apportés sous la forme d'exposés et au cours de l'analyse de situations concrètes. Bien que de courte durée, cette formation favorise des méthodes pédagogiques actives.

Au cours de cette formation seront notamment abordées les thématiques suivantes :

Le statut professionnel et le statut amateur

- les enjeux pour le spectacle
- les débats actuels et les évolutions en cours
- le projet de loi « Liberté de création, architecture et patrimoine »

La définition actuelle du spectacle amateur

- le décret de 1953
- l'agrément du ministère de l'Éducation nationale
- les critères d'identification du spectacle amateur
- la non-lucrativité des structures de spectacle amateur

Le recours aux bénévoles au sein d'une structure professionnelle

- la distinction entre bénévolat et salariat
- la notion de bénévole et la convention de bénévolat
- les risques de requalification en contrat de travail

La mise en place de projets participatifs

- le travail avec des populations
- le statut des participants en cas de spectacles
- le statut des artistes intervenants

Combiner spectacle amateur et spectacle professionnel

- distinguer ce qui relève de chacun des statuts
- faire cohabiter les deux types de statuts
- articuler la relation spectacle amateur/professionnel dans le respect des règles applicables
- contractualiser avec une structure de spectacle amateur

Faire engager des artistes professionnels par une structure de spectacle amateur

- la dispense de licence d'entrepreneur de spectacle
- la présomption de salariat des artistes du spectacle
- le recours au Guichet Unique ou à InterCachet

Comprendre les risques encourus en cas d'inapplication des règles

- connaître et évaluer les sanctions encourues

## VALIDATION

Attestation de formation

## DURÉE

Cycle de 1 jour- 7 heures

## DATE

Session à la demande

## LIEU

REMCA Formations - la Cartonnerie - 84 rue du Docteur Lemoine 51100 REIMS

## CONTACT

Séverine DONNET / [assist.adm@cartonnerie.fr](mailto:assist.adm@cartonnerie.fr) / T. 03.26.36.72.45



**LA CARTONNERIE**

*SCÈNE DES MUSIQUES ACTUELLES / REIMS*

84 RUE DU DR. LEMOINE 51100 REIMS | T. 03 26 36 72 40

[WWW.CARTONNERIE.FR](http://WWW.CARTONNERIE.FR)